

A.S.B.L. « ROI ALBERT 1er »

N° d'entreprise : 461.636.955 – Siège social : Rue de Fize-le-Marsal, 22 à 4351-HODEIGE

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2023

Administrateurs présents : M. CAILLET, G. GEORGES, R. JAMOUL, C. KLEPPER, M. KLEPPER, J.-C. LAMOTTE, P. LEMLYN, L. MARTIN, C. MARZEE, A. PELZER, G. SCHOUMACKERS et P. SEPTON.

Administrateurs excusés avec procuration : C. CAILLET, S. KLEPPER, J.-M. MAESEN et Y. PAES.

Administrateur excusé sans procuration : A. SOTELET et R. CARION.

Membres effectifs présents : P. COMANNE, L. DEHOUSSE et G. KNEVELS.

Membres effectifs excusés avec procuration : G. BOURDOUX, J. BOURDOUX, A. BOYENS, F. GERARD, A. HARDENNE, R. LAMBILLOTTE, C. MAIRY, P. MAIRY, L. MANCO, C. MICHEL, A. PRION, L. ROSE, F. SAUVEUR, J.-M. TONON et D. ZEEVAART.

1. Mot d'accueil du Président, M. Michel CAILLET

2. Le point de la situation concernant les modifications de nos statuts

Une 1^{ère} assemblée générale extraordinaire (AGE), visant à modifier nos statuts, s'est tenue le 18 novembre 2023 au Centre Intergénérationnel, Rue de Déportés, à Grivegnée-Haut mais elle n'a pu réunir les 2/3 des membres présents ou représentés prévus par la loi (voir le compte rendu de l'AGE du 18 novembre 2023). Cependant, les membres présents avaient décidé d'examiner ces modifications de statuts et d'y apporter déjà quelques petites adaptations en préparation de la 2^{ème} AGE.

La 2^{ème} AGE a donc été convoquée ce 9 décembre 2023 au Centre Intergénérationnel, Rue des Déportés à Grivegnée-Haut. Une convocation avec sa procuration avait été envoyée préalablement à tous les membres en même temps que les modifications de statuts adaptées lors de la 1^{ère} AGE. Ainsi, des remarques, critiques ou commentaires pouvaient être émis et, le cas échéant, examinés avant 2^{ème} AGE.

3. Examen de la proposition de modifications des statuts de l'A.S.B.L. « Roi Albert 1^{er} »

a. Préalable

Comme il s'agit de la 2^{ème} AGE, aucun quorum de présences n'est imposé par la loi. Toutefois, les modifications des statuts ne pourront être validées que si le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés est atteint.

b. Présentation des modifications de statuts (voir le document annexé à ce compte rendu) :

le secrétaire présente les quelques adaptations apportées lors de la 1^{ère} AGE et propose alors de soumettre les modifications de statuts à l'approbation de l'AGE.

c. Lettre du 24 novembre 2023 envoyée par le président à M. André SOTELET :

Le président a proposé à M. André SOTELET, administrateur immobilisé depuis un an pour raison médicale, qu'il devienne membre d'honneur et qu'il se retire de l'organe d'administration. **Dans son courriel du 4 décembre 2023, M. André SOTELET a accepté la proposition du président d'arrêter son mandat d'administrateur et de devenir membre d'honneur de notre association.** Un brevet lui sera prochainement remis.

d. Décompte avant le vote des modifications de statuts :

- **nombre de membres effectifs présents : 15** (12 administrateurs + 3 membres effectifs).
- **nombre de procurations valables : 19** procurations envoyées par 4 administrateurs et 15 membres effectifs mais dont seulement **15** peuvent être prises en considération car chaque membre effectif indisponible n'a droit qu'à une procuration.
- **nombre total de votes : 15** présents + 15 représentés = **30 votes**.
- **quorum légalement exigé pour la validation des modifications de statuts = 2/3** du nombre de

votes exprimés, soit **Min. 20 votes favorables**.

e. Résultat du vote des modifications de statuts :

les modifications de statuts ont été acceptées à l'unanimité des votes exprimés, par 30 voix sur 30. Par conséquent, ces modifications de statuts seront déposées très prochainement au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Liège avec les comptes annuels et le comptes rendu du 9 décembre 2023. Lors du dépôt des modifications de statuts, la preuve d'un paiement anticipatif est à fournir pour leur enregistrement.

4. Divers et tour de table

M. CAILLET :

- **lors de la cérémonie au Fort de La Chartreuse**, le fleuriste MESSA de Grâce-Hollogne n'a pas livré la gerbe commandée (récidive après la cérémonie à Robermont !). Ce fleuriste ne livrera plus pour l'A.S.B.L. « Roi Albert 1^{er} ».
- **calendrier des cérémonies organisées pour le 90^{ème} anniversaire de la mort du Roi Albert 1^{er} :**
 - 15 février 2024 à 10 h à la Statue équestre du Roi Albert 1^{er} à Liège. Une demande de Représentation de SM le Roi sera envoyée au Palais Royal.
 - 16 février 2024 à Marche-les-Dames
 - 20 février 2024 à Laeken
 - 24 février 2024 à Saint-Trond.
- **informe que**, parmi les nombreux membres effectifs actuels (+/- 60), **ceux qui se limitent à payer leur cotisation annuelle sans participer à nos réunions, cérémonies ou activités, seront considérés à l'avenir comme des membres adhérents.**

G. GEORGES :

- **annonce que le repas de l'organe d'administration aura lieu le lundi 29 janvier 2024 à 12.30 h à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de Liège, Rue Hors Château, 13.**
Prix : 40 € /personne (TTC et boissons comprises) à payer au compte de l'ASBL « Roi Albert 1^{er} » BE04 0004 4690 1531 avec l'indication du nom et du nombre de repas.
Date limite de paiement : 15 janvier 2024.
- **signale qu'il a reçu une invitation pour la cérémonie au Mémorial Walthère DEWE.**

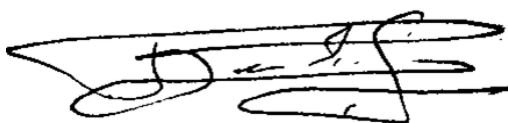
R. JAMOUL :

- **annonce que la Fédération Royale « Les Vétérans et Sympathisants du Roi Albert 1^{er} » s'associera à l'A.S.B.L. « Roi Albert 1^{er} » pour la cérémonie du 15 Février 2024 à la Statue équestre du Roi Albert 1^{er}.**

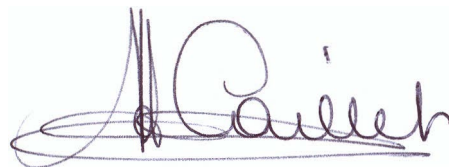
G. KNEVELS :

- **invite les membres de l'A.S.B.L. « Roi Albert 1^{er} » au repas organisé par la Fraternelle Royale des Carabiniers-cyclistes, le 17 décembre 2023 de 12 h à 15 h au restaurant de la Capitainerie du port de yachts de Liège. Après 15 h, une promenade est prévue au marché de Noël de Liège.**

Le Président clôture la réunion en remerciant les membres présents pour leur participation active et constructive et les invite à prendre le verre de l'amitié.



Alain PELZER
Secrétaire



Michel CAILLET
Président